

DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 14 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent

EXCUSES : LIVET Gérard – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration

ETAT CIVIL : TRAVAUX DE RELIURE DES REGISTRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la société Fabrègue Duo pour les travaux de reliure à exécuter pour les registres de l'Etat Civil de 2003 à 2012.

Le montant du devis est de 140 € H.T. soit 168 € T.T.C..

Le Conseil Municipal dit que les travaux de reliure des registres de l'Etat Civil seront réalisés par la société Fabrègue Duo pour un montant de 168 € T.T.C..

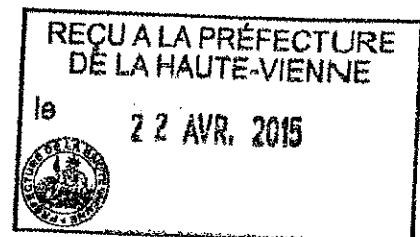
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 16 avril 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 13 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent

EXCUSES : LIVET Gérard – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration

CHARTER « OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier adressé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin (FREDON).

Depuis plus de 5 ans, la FREDON Limousin œuvre étroitement avec les collectivités volontaires pour aider à mettre en place une démarche d'amélioration des pratiques phytosanitaires et de réduction des pesticides.

L'Etat met en place de nouvelles réglementations visant à éliminer l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités et chez les particuliers d'ici à 2020 (loi Labbé).

La charte « Objectif zéro pesticide » est un engagement volontaire à essayer de réduire progressivement l'usage des produits phytosanitaires sur la commune ; l'engagement dans la charte ouvre l'accès à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de la Haute-Vienne pour l'achat de matériel alternatif.

Si la commune s'engage dans cette charte, la FREDON intervient pour réaliser le diagnostic technique de la commune qui précisera comment améliorer les pratiques phyto ainsi que les techniques alternatives pouvant être mises en place.

Monsieur le Maire précise que l'agent communal a obtenu l'agrément obligatoire « Certiphyto ».

Il dit qu'il pourrait être envisagé d'acheter un désherbeur thermique et tester rapidement cette nouvelle pratique ; il présente le devis établi par la société P2M Industrie : montant 199.27 € T.T.C..

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE de s'engager dans la charte « OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES »**
- **SOUHAITE procéder à l'achat d'un désherbeur thermique pour un montant de 199.27 € T.T.C.**

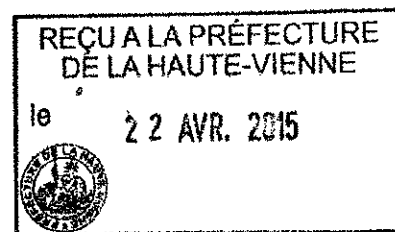
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 16 avril 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 12 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent

EXCUSES : LIVET Gérard – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « CITOYENNETE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier transmis par Monsieur Laurent Cayrel, Préfet de la Haute-Vienne.

Compte tenu du contexte social que rencontre actuellement notre pays, marqué par divers faits susceptibles de porter atteinte au sentiment d'appartenance à l'unité nationale, Monsieur le Préfet souhaite qu'un correspondant citoyenneté soit désigné parmi les membres de chaque conseil municipal ; ce correspondant sera chargé de relayer les informations ou initiatives mises en œuvre dans ce domaine.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur CHAMPAUD Marc – Adjoint, correspondant « Citoyenneté ».

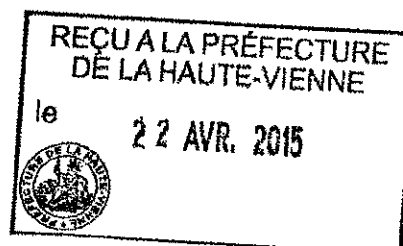
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 16 avril 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 11 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent

EXCUSES : LIVET Gérard – LAHAYE Grégory

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier transmis par Madame Marie-Pervenche Plaza, sous-préfète, courrier rappelant qu'un correspondant « Sécurité routière » doit être désigné afin de collaborer au plan local entre les différents services mobilisés et sensibiliser les concitoyens aux dangers de la route.

Monsieur le Préfet souhaite une mobilisation au plus près du terrain et compte notamment sur l'implication des élus locaux.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LACOUTURIERE Michel – Maire, correspondant « Sécurité routière ».

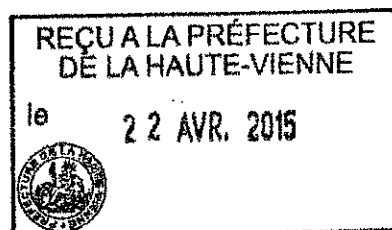
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 16 avril 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 10 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent

EXCUSES : LIVET Gérard – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration

SEHV : PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune pourrait envisager l'enfouissement des lignes aériennes au niveau du bourg.

Ces travaux pourraient être inscrits au programme 2016-2017 du Syndicat Energies de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE de solliciter le SEHV pour l'inscription du secteur d'AUGNE au programme d'enfouissement de réseaux**

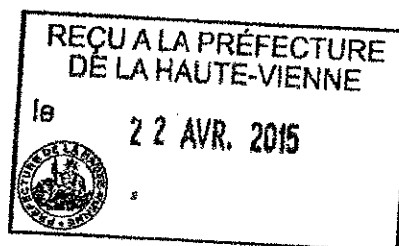
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 16 avril 2015.

LE MAIRE,





DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 9 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – TRUFFY Vincent – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : M. LIVET Gérard – M. LAHAYE Grégory

ABSENTS : M. LACOUTURIERE Bernard – M. LACOUTURIERE Georges

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET EAU (délibération du 06/12/2014)

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- **Excédent de fonctionnement antérieur reporté = + 170 214.24**
- **Excédent d'investissement antérieur reporté = + 10 795.37**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2014

- **Solde d'exécution de l'exercice : - 7625.05**
- **Solde d'exécution cumulé = + 3170.32**

Restes à réaliser au 31/12 2014 :

Dépense = 21 405.00

Recettes = 10 601.00

Solde des restes à réaliser = - 10 804.00

Besoin de financement de la section d'investissement

- **Rappel du solde d'exécution cumulé : + 3170.32**
- **Rappel du solde des restes à réaliser : - 10 804.00**
- **Besoin de financement total = 7633.68 (avant intégration des résultats du budget eau)**

Résultat de fonctionnement à affecter

- **Résultat de l'exercice : + 42 591.66**
- **Résultat antérieur : + 170 214.24**
- **Total à affecter : 212 805.90**

Exécution du budget EAU

- **Fonctionnement : solde d'exécution cumulé - section fonctionnement = + 58 512.90**
- **Investissement : solde d'exécution cumulé - section d'investissement = + 28 145.12**

Résultat global à affecter

- **Fonctionnement 212 805.90 + 58 512.90 = 271 318.80**

Résultat Investissement à reporter au BP 2015 ligne 001 : 3170.32 + 28 145.12 = 31 315.44

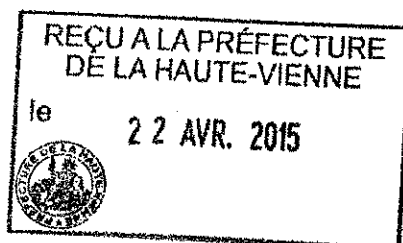
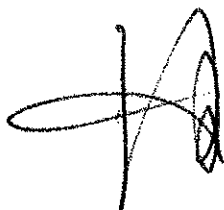
Besoin de financement de la section investissement après intégration du résultat d'exécution du budget EAU : Néant

- **DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**
 - 1) virement à la section d'investissement au compte 1068 = 8000 €
 - 2) reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2015 – ligne 002 = 263 318.80 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

AUGNE, le 3 avril 2015

Le Maire,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 8 - 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille quinze, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent

EXCUSES : LIVET Gérard – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

M. LIVET Gérard a donné procuration

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 et présente l'état de notification faisant apparaître les bases d'imposition prévisionnelles, les taux plafonds communaux à ne pas dépasser, les taux votés pour l'année 2014 ainsi que le produit fiscal attendu.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2015 tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2015
- d'HABITATION	10.50
- FONCIERE BÂTI	13.26
- FONCIERE NON BÂTI	83.28

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 3 avril 2015.

LE MAIRE,

